

La mission de TZR : Vos questions ... Nos réponses

Le 18 octobre dernier, la ministre répondait avec tambours et trompettes médiatiques aux appels du pied des fédérations de parents...la question du remplacement était mis sur l'autel de la communication sans réelle consultation des organisations syndicales.

La mission de TZR ne peut être résumée au simple fait de suppléer un collègue.

Quels sont les droits et les devoirs du TZR

- Face au décret 2014 ?
- Face à la réforme du collège ?

Quelles sont mes obligations :

- lors d'une suppléance
- lors d'une affectation à l'année
- entre deux suppléances ?

Quelles sont les indemnités auxquelles j'ai droit

- En affectation à l'année ?
- En suppléance ?



Quels sont les mandats du SNES-FSU pour valoriser et améliorer la mission de remplacement ?

Réunion d'information

**(en présence de militants du secteur Emploi
académique)**

Jeudi 2 Février 2017

à partir de 14h

Maison du Peuple

2 place Edouard Mazé à Brest